

Programme de travail de la commission
Deuxième semestre 2017

Au deuxième semestre 2017, la Commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime a pour mission de :

- Suivre la mise en place du dispositif d'accréditation
- Poursuivre les actions de communication et d'information de la filière et des institutions permettant de lancer la dynamique autour du label
- Présenter le label aux premiers candidats et les accompagner dans les premières étapes de réflexion sur le référentiel
- A la demande des organismes de contrôle ou des postulants à la certification, apporter des compléments ou des précisions quant à l'interprétation du référentiel ou du plan de contrôle cadre
- Concevoir et initier la communication grand public sur le label